

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 16/05/2023

Secrétaire de séance : Céline LOVET

**L'an deux mille vingt-trois et le 16 Mai**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

**Présents (13) : Présents** : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, VUAGNOUX Philippe.

**Absent (1)** : STROOBANT Maëlle (procuration de vote)

**N° 25-2023 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Mme Le Maire explique que lors du budget primitif une somme globale a été votée au compte 65748 concernant les subventions attribuées aux associations et autres tiers. Il convient maintenant de détailler cette somme.

**ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE**

- AICA de Ste-Hélène - La Chavanne : 130 €
- Amicale des pêcheurs (journée découverte de la pêche pour les enfants) : 250 €
- Association des aînés : 250 €
- Association RDV : 250 €
- Association « Les fous du Lac » : 250 €
- Association Tennis de table : 250 €
- Association Coccinelle et graine d'ortie : 250 €
- Association pour les mômes : 1 800 €
- Association Grappe de Savoyards : 250 €
- Association Grappe de Savoyards : 150 € (subvention exceptionnelle pour l'organisation de la fête de la musique).

Elle précise que la somme de 100 € supplémentaire sera attribuée aux associations qui participent à l'animation de la vogue de Ste-Hélène et qui proposent au moins une activité.

**AUTRES** : Coopérative scolaire école de Ste-Hélène-du-Lac : 850 €

**ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES A LA COMMUNE**

- Locomotive : 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- AFSEP (association française des sclérosés en plaques) : 100 €
- Banque alimentaire de Savoie : 100 €
- Handisport Savoie : 100 €
- Les restaurants du Cœur : 100 €

- Association pour le don du sang bénévole du canton de Montmélian : 100 €
- ADMR de la Combe de Savoie : 100 €
- Tetras Libre : 100 €

2023 - 33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les propositions de Mme Le Maire.
- précise que les demandes devront être adressées à la mairie avant le 30 juin 2023, en joignant le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association, le bilan financier, un relevé d'identité bancaire, le nombre d'adhérents de Ste-Hélène et ceux extérieurs à la commune, la participation ou non à la vogue, les activités régulières pratiquées à Ste-Hélène-du-Lac.
- autorise Mme Le Maire à effectuer les mandats concernant le versement de ces subventions.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 24 mai 2023.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,  
Céline LOVET

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le  
Publié ou Notifié le